

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Travaux de restauration et de mise en place d'une micro-centrale hydroélectrique sur le site du barrage B2 sur l'ILL à Colmar (68)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **Sans objet**

Prénom **Sans objet**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Grand Est

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Claude FRUH

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 2 2 6 4 0 0 1 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Nouvelle installation d'une puissance maximale brut totale inférieure ou égale à 4.50 MW: La puissance maximale brute de la centrale projetée est de 250 kW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme des travaux se compose des éléments suivants:

- Exploitation du potentiel hydroélectrique par la réalisation d'une extension du barrage existant en rive droite. La centrale sera une structure béton armé réalisée dans une enceinte palplanche, et sera équipée de 2 vis d'Archimède ;
- Terrassement de chenaux d'amenée et de restitution en rive droite, en amont et en aval de l'ouvrage actuel ;
- Restauration de la passe à poissons pour son adaptation à la nouvelle installation (démolition des 3 bassins aval et reconstruction le long du chenal de restitution, cf annexes) ;
- Restauration de la passe à anguilles pour son adaptation à la nouvelle installation (reprofilage de la rampe) ;
- Raccordement électrique de l'ouvrage depuis le lieu-dit Maison Rouge ;
- Automatisation du clapet du barrage actuel pour une gestion fine des niveaux d'eau ;
- Réalisation d'une rampe à canoë sur le seuil fixe de l'ouvrage et remise en état du seuil fixe ;
- Automatisation du passe nacelle en rive gauche ;
- Réalisation d'un petit embarcadère rustique en rive gauche amont.

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs:

- Exploitation du potentiel hydroélectrique de la chute du barrage B2 (barrage existant), installation de 2 vis, débit d'équipement 15 m³/s, puissance maximale brut 250 kW, puissance injectée max 190 kW ;
- Restauration des dispositifs de franchissement piscicoles de l'ouvrage (passe à poissons de type bassins et rampe à anguilles) afin d'en améliorer sa franchissabilité. La principale modification consiste à déplacer les entrées piscicoles des passes afin qu'elles soient cohérentes avec le projet d'exploitation hydroélectrique de la chute (déplacement du débit d'attrait) ;
- Mise à niveau de l'ouvrage pour la randonnée nautique, par l'automatisation du passe nacelle, mise en œuvre d'une rampe à canoë, et mise en place d'un débarcadère ;
- Restauration du génie civil de l'ouvrage actuel ;
- Automatisation de l'ouvrage pour une gestion plus fine des débits.

Les caractéristiques de l'ouvrage actuel seront conservées. La nouvelle centrale sera installée en rive droite du barrage actuel.

Les objectifs du projet : exploiter l'énergie hydraulique d'un barrage existant tout en conservant ses caractéristiques actuelles et en respectant les autres enjeux et usages du site (respect des enjeux environnementaux > une étude faune/flore/habitats a été réalisée en ce sens en amont du projet / enjeux continuité écologique > passe à poissons / continuité nautique > passe à canoës).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des opérations suivant est envisagé:

- Installation de chantier, préparation des accès, traitement de la végétation;
- Retrait des enrochements sur l'emprise des rideaux amont et aval et battage de l'enceinte de palplanches amont et aval;
- Dépose des éléments et démolition du local technique existant;
- Terrassement de la micro-centrale jusqu'au niveau d'assise, avec reprise en sous-œuvre de la passe à poissons, et un talutage coté berge, opération de démolition de la partie aval de la passe à poissons;
- Réalisation du radier amont et aval en béton armé;
- Réalisation des élévations en béton armé;
- Reprise de la passe à poissons;
- Réalisation des poutres de couronnement des ancrages palplanches en berge;
- Remblaiement à l'arrière de la centrale;
- Réalisation du local technique et des passerelles amont (cf plans);
- Pose des équipements et mise en service;
- Remise en service du clapet;
- Terrassement des chenaux amont et aval, avec réalisation d'une protection de berge en enrochement;
- Mise en eau et recépage subaquatique du rideau de palplanches;
- Essais et mise en service;
- Retrait de l'installation de chantier.

La réalisation de la remise en état du seuil, d'automatisation du passe nacelle, de réalisation de la rampe à canoë et de mise en place d'un débarcadère sera programmé en parallèle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement hydraulique du site ne sera pas modifié :

- maintien de la cote de la retenue au niveau normal d'exploitation historique (180.60 m NGF). Cette cote est maintenue jusqu'à un débit d'environ 23 m³/s dans l'ILL, ce qui a été évaluée lors des études préliminaires à une crue biannuelle d'été ;
- puis abaissement progressif du clapet pour l'évacuation des débits en crue.

La centrale étant directement aménagée en rive droite du barrage il n'y a pas de prise d'eau ni de dérivation du débit, tout est restitué directement à l'aval du barrage.

Répartition des débits :

Le débit qui s'écoulera dans la passe à bassins et la rampe à anguille à été évalué à 1 m³/s en situation normale d'exploitation (cote amont de 180.6 m NGF). La centrale a pour débit d'équipement 15 m³/s.

Passage des exploitants:

L'installation des turbines ne modifie pas la fréquence de passage des exploitant du barrage B2.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Rubrique 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des aménagements finis (centrale + passe à poissons)	350 m ²
Surface du chenal amont	200 m ²
Surface du chenal aval	250 m ²
Longueur de la centrale	26 m
Largeur de la centrale	9.5 m
Surface totale des travaux (yc travaux sur ouvrage existant et installations de chantier)	1760 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Barrage B2 sur l'ILL
A proximité de l'étang de pêche
Liebherr
68000 COLMAR

(le site se situe au Nord du territoire
communal de Colmar)

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 24' 48" 138 Lat. 48 ° 8' 24" 906

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°420030420 "Cours de l'Ille du canal de Colmar à Illkirch-Graffenstaden" ZNIEFF de type 2 n°420030443 " Zone inondable de l'Ille à Colmar à Illkirch-Graffenstaden "
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du bassin-versant de l'III sur la commune de Colmar. Approuvé par arrêté préfectoral n°2006-361-1 du 27 décembre 2006</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans l'emprise du site Natura 2000 "Ried de Colmar à Sélestat, Haut Rhin" - FR4213813.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront provisoirement la mise à sec de la fouille excavée pour la réalisation de la centrale. Les volume d'eau pompés pour la mise à sec des sol de fondations seront restitué à l'III après un filtrage réalisé par l'intermédiaire de bassins de décantation et de filtres. Cette incidence se limite à la durée des travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excavée pour la réalisation de la centrale et de ces chenaux seront évacuée hors des zones inondables, dans des centres de traitement agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de part la reprise de la passe à poissons et de la rampe à anguille, améliorera la continuité piscicole au droit du site. Le projet, de part l'aménagement du chenal de contournement, induira une amélioration de la continuité sédimentaire. Le projet d'aménagement de la centrale aura une incidence négligeable sur le milieu physique comme l'a montré le diagnostic faune-flore (joint en Annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la centrale aura une incidence négligeable sur le milieu comme l'a montré le diagnostic faune-flore (joint en Annexe). >>> le Diagnostic faune/flore a évalué les enjeux environnementaux du site du barrage B2 et a conclu que la meilleure zone d'implantation pour le projet était la rive droite (actuellement occupée par une zone enherbée avec un couvert végétal composé d'espèces communes) : le projet est donc implantée sur une zone sans incidence particulière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 800 m2 de terres agricoles (les terrains sont en cours d'acquisition par la Région afin d'en avoir la maîtrise foncière).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation. Le projet ne modifiera pas les lignes d'eau actuel ni la gestion du barrage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne change pas d'amplification des nuisances actuelles. L'exploitant continuera ses tournées sur site de manière régulière afin d'assurer l'entretien de l'ouvrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un dimensionnement optimisé de la turbine et du système de contrôle commande permet de limiter ou d'éliminer complètement les sources de bruits parasites. De plus, le site est au sein d'un vaste espace de cultures, sans aucune habitation à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les faibles vibrations engendrée par la rotation des vis seront dissipée par le génie-civil de la centrale.</p> <p>Les travaux engendreront des vibrations de manière provisoire (mise en place de palplanches, terrassement, compactage, déplacement d'engins).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des spots lumineux seront allumés en cas d'intervention nocturne sur l'ouvrage ou en cas de détection d'une intrusion. En dehors de ces situations, le projet n'engendrera pas de d'émissions lumineuses dans un soucis de protection de la faune locale.</p> <p>De plus, il est projeté la mise en place de spots infrarouges afin de ne produire aucune pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de part sa taille réduite, et l'adaptation de l'ouvrage existant, aura un faible impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra la modification du chemin d'accès, et le terrassement de chenaux dans les terres agricoles (terrains en cours d'acquisition par la R2gion Grand Est).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur l'environnement ont été proposées dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. La version provisoire du dossier a été ajoutée en annexe du formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager en rive droite du barrage B2 existant une centrale hydroélectrique. Ce projet n'engendrera pas de modification du fonctionnement hydraulique au droit du barrage et le potentiel d'exploitation hydroélectrique maximal du site reste faible (250 kW). En revanche, la construction d'une usine hydroélectrique et d'un chenal d'aménée et de restitution seront nécessaires. Les impacts de ces travaux sur l'environnement ont été étudiés par le bureau d'étude CLIMAX dans la cadre d'un diagnostic des milieux naturels. Des propositions de mesures d'évitement et de réduction ont été faites par le bureau d'études et suivies dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le projet permettra également la mise en œuvre d'une mesure dite d'accompagnement afin de restaurer la zone humide remarquable présente en aval du site (réouverture d'un ancien bras mort). Tenant compte de ces propositions, il ne semble pas nécessaire la réalisation d'une étude d'impact au droit du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (projet) - Diagnostic des milieux naturels (faune/flore) réalisé en amont des études de maîtrise d'œuvre du projet. - Plans du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Erstein

le 11 février 2020

Signature



REGION GRAND EST
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Eaux et Milieux Aquatiques Ill Domaniale
Site d'Erstein - Parc du Murgjessen
B.P. 40038 - 67151 ERSTEIN CEDEX
Tél. : 03 88 59 89 99 Fax : 03 88 99 19 19

